

Matelas, armoires, chaises... l'adhésion des entreprises est ouverte pour un démarrage de la filière du recyclage des meubles le 1^{er} mai 2013.

Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2013 • Après son agrément le 26 décembre dernier, Eco-mobilier, l'éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation des meubles domestiques et de la literie, ouvre l'adhésion aux entreprises. Au programme, 3 mois pour que tous les metteurs en marché et les distributeurs, de la pme indépendante à la filiale de grand groupe, adhèrent, adaptent leur facture, l'affichage des prix et préparent l'information des consommateurs !

"Depuis plusieurs mois, notamment au cours des réunions d'information en région, nous avons rencontré, avec les équipes Eco-mobilier, les fabricants et les distributeurs sur tout le territoire. Tous doivent se sentir concernés et adhérer dès maintenant, des grandes enseignes à l'artisan qui vend en direct sa production, en passant par la boutique de décoration, le magasin de bricolage ou la jardinerie qui propose du mobilier d'extérieur. Il s'agit certes d'une obligation légale, mais cette filière de recyclage, notre filière, est un défi pour le secteur de l'ameublement. Il s'agit désormais d'être tous prêts pour le 1^{er} mai 2013" précise d'emblée Jean-Louis Baillot, Président d'Eco-mobilier.

Les fabricants, les enseignes, les magasins indépendants, les cuisinistes, les spécialistes de la literie, de la salle de bain, les artisans ou les agences..., chaque maillon de la filière est concerné. C'est pourquoi l'adhésion à Eco-mobilier a été voulue la plus simple possible. Depuis le 21 janvier, il suffit, pour adhérer, de se rendre sur www.eco-mobilier.fr et quelques clics suffisent.

Les metteurs en marché doivent dès maintenant adhérer et se préparer à afficher, facturer les éco-participations, et déclarer ensuite les volumes de produits mis sur le marché. Les distributeurs, quant à eux, informent les consommateurs de l'application de l'éco-participation à partir du 1^{er} mai et appliqueront à l'identique l'éco-participation facturée par les metteurs en marché chargés de la reverser à Eco-mobilier.

Cette traçabilité est l'un des points forts de la filière et l'affichage de l'éco-participation, en sus du prix du produit, est une réelle garantie pour les consommateurs de contribuer en pleine transparence à la seconde vie de leurs meubles.

Pour Dominique Mignon, la Directrice générale d'Eco-mobilier : *"Au-delà de l'obligation d'adhérer à Eco-mobilier effective depuis le 1^{er} janvier, nous souhaitons que la mise en œuvre de la filière soit facilitée pour l'ensemble des metteurs en marché concernés. Le dispositif et l'accompagnement, que nous leur proposons pour s'adapter, bénéficient des compétences des collaborateurs d'Eco-mobilier, d'une expertise sur les éco-organismes et prend en compte les spécificités du secteur de l'ameublement et ce quelque soit la taille de l'entreprise".*

Demain... des emplois, des meubles valorisés et des consommateurs informés

Cette nouvelle filière, fédérée autour d'Eco-mobilier, représente de réelles opportunités. Tout d'abord, cette organisation sera génératrice d'emplois : de la création ou la reconversion industrielle pour le recyclage de certains produits, à la mise en place des circuits de collecte, de réutilisation, sans oublier le développement de l'éco-conception du mobilier et de sa production.

C'est l'environnement qui bénéficiera directement de cet effort collectif. A terme, les consommateurs pourront apporter leurs meubles usagés dans une benne dédiée en déchèterie. Dans certains cas les faire reprendre lors de la livraison de mobilier neuf ou utiliser les points de collecte ponctuels mis en place par Eco-mobilier. Ils participeront également au développement de l'économie solidaire par la réutilisation des meubles qui peuvent être remis en état.

Grâce à l'éco-participation applicable au 1^{er} mai 2013, le consommateur participe donc directement à l'amélioration de l'environnement en toute transparence par le paiement de l'éco-participation sur le mobilier neuf.

Les chiffres clés

- 115 millions d'unités de meubles neufs vendus par an (75% de mobilier domestique),
- 1,7 millions de tonnes de déchets de meubles par an soit environ 26 kg/hab./an,
- 45 % des déchets d'ameublement réutilisés et recyclés en 2015 versus 23% en 2012,
- 80 % des déchets recyclés, réutilisés ou valorisés énergétiquement en 2017, versus 45% aujourd'hui.

A propos d'Eco-mobilier

Eco-mobilier a été initié par les fédérations professionnelles et a été constitué en SAS à but non lucratif par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Après son agrément par le Ministère de l'Ecologie le 26 décembre 2012, la mise en place de l'éco-participation à l'achat de meubles neufs est fixée au 1^{er} mai 2013,

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23% aujourd'hui, 45% en 2015).
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité.
- Favoriser la réintroduction de matière première auprès des industriels de la fabrication ainsi que la recherche et le développement pour l'élaboration de meubles éco-conçus.
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les ressourceries et sur l'ensemble du territoire.